

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020, le 12 Septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de DOMREMY LANDEVILLE s'est réuni à la la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MASSAUX André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/09/2020.

Présents : M. MASSAUX André, Maire, Mme DESPREZ Flora, MM : MASSAUX Hugues, MASSAUX Richard, NOEL Xavier, RAGOT Marc, ROSSI Anthony

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 15/09/2020
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. NOEL Xavier

31/2020 – Zonage d'assainissement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports, ainsi que les plans associés du bureau d'études GOEPROTECH, relatifs au projet de zonage d'assainissement.
Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de zonage.
Après analyse de ces documents, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le plan de zonage et opte pour le dispositif d'assainissement non collectif.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/09/2020
Le Maire
André MASSAUX



Reçu à la Sous-Préfecture
de SAINT-DIZIER

Le

18 SEP. 2020

